

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QU'ELLE NE SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an
Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr.
Autres départements .. 7 fr. 12 fr. 22 fr.
Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.
(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale
DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :

ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces de journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort
et dans ses succursales de Saint-Etienne et de
Grenoble.
A PARIS, chez M. AUDEBERT, 10, place de la
Bourse.

LA Politique populaire

Si le silence des peuples est la leçon des rois, l'adversité est l'école des nations ; comme elle est d'ailleurs celle des individus.

Nous demandons pardon à nos lecteurs de leur servir de semblables truisimes — n'importe pas dire truisimes, compositeurs, je vous en prie — mais pour être rebattues, les vérités n'en sont pas moins des vérités. Non seulement elles sont toujours bonnes à dire, en dépit du proverbe ; mais elles sont bonnes à répéter, puisqu'elles ont tant de peine, hélas ! à pénétrer dans la majeure partie des cerveaux.

L'Italie, notre voisine, fait en ce moment une expérience qui confirmera une fois de plus cette théorie : que trop d'imagination, trop d'ardeur, peuvent être des défauts graves chez les hommes d'Etat, et que la politique, en apparence banale, la meilleure en bien des circonstances.

L'Italie, elle aussi, a voulu tâter de la politique d'expansion coloniale. Elle, ou plutôt son gouvernement — car le peuple en Italie, comme en France, n'y est pour rien — a voulu avoir son Tonkin : elle l'a.

M. Depretis a été son Jules Ferry, et bientôt peut-être on lui donnera le surnom d'Africain, non comme les Romains avaient donné ce surnom à Cornélius Scipion, mais comme nous avons donné celui de Tonkinois à l'homme aux cotelettes.

En attendant cette mince satisfaction accordée à la légitime irritation populaire, l'or et le sang italiens coulent à flots dans la mer Rouge, absolument comme dans le fleuve Rouge ont coulé notre or et notre sang. Sous par le sang, par la nature de leur génie, par le développement parallèle de leur civilisation, les deux nations latines que les Alpes séparent, sont encore soulevés par leurs infortunes et par la criminelle sottise de ceux qui les gouvernent.

Mais en doge, comme au delà des Alpes, une petite minorité qui grandit sans cesse, qui deviendra légion, qui deviendra la nation elle-même, attaque de toute son énergie la politique néfaste des hommes qui ne cherchent dans les aventures coloniales — au risque de compromettre la sûreté de la patrie — qu'une occasion de faire une diversion aux préoccupations des masses, et qu'un prétexte pour éluder et reculer l'étude des grands problèmes sociaux.

Cette minorité est devenue assez forte chez nous pour culbuter M. Jules Ferry et pour lui barrer, à lui et à sa bande de banquiers et de banquistes, le chemin du pouvoir. La même évolution de l'opinion publique se fait actuellement chez nos voisins.

Elboulis par le mirage séduisant de la terre africaine, ils s'étaient lancés avec l'enthousiasme de leur race dans cette politique soi-disant historique et certainement folle, qui leur montrait comme une proie facile tout l'ancien domaine de Car-

thage et de Rome, et un peu aussi le nouveau domaine de la France. Dans leur rêve de grandeur, dépassant les limites atteintes par les phalanges d'Alexandre, les légions de César et les bataillons de Desaix ils apercevaient au delà de la mystérieuse Philoe, le drapeau italien flottant fièrement sur les bords du Nil Bleu et les montagnes d'Abyssinie, terres vierges encore, et que le pied du conquérant n'a jamais foulées.

Le réveil a été rude et il a fallu arroser d'un sang précieux la route qui ramenait le pays des songes. Mais à la lueur de la fusillade de Saati on a vu clair enfin, et supputant tout ce que coûte la guerre noire, ainsi que le peu qu'elle rapporte, les Italiens ont dit : « Assez de folies, assez d'argent dépensé, assez de sang versé ! »

La colonie italienne de Marsaoula a pris l'initiative de protester contre la direction donnée aux affaires par le ministère Robilant-Depretis, qui soit dit en passant est démissionnaire depuis six semaines.

Le lendemain à Rome, Menotti Garibaldi, le fils du héros, et les vétérans des armées de volontaires qui furent pendant vingt-cinq ans l'avant-garde, toujours sacrifiée, de la jeune Italie, ont à leur tour prononcé leur veto. Ils ont décidé qu'en cas de guerre ils n'accorderont leur concours que lorsque les intérêts de la patrie se développeront conformément aux traditions des chemises rouges, qui ont toujours suivi les principes du droit et de la liberté.

C'est la condamnation formelle de la politique purement dynastique suivie par le roi Humbert ; c'est la dénonciation, au nom du peuple italien, de la triple alliance austro-italo-allemande et l'ordre intimé au Quirinal de chercher le point d'appui, non plus au centre de l'Europe monarchique et féodale, mais à l'ouest : vers le grand foyer démocratique, dont, quoique l'on dise et quoi qu'on fasse, ni les peuples ni les rois ne peuvent détourner les yeux.

Ce n'est pas en Afrique ou en Asie que sont les véritables intérêts des nations latines ; c'est en Europe. On le cachait, et pour cause, à Vienne et à Berlin, mais on le sait depuis quelque temps à Paris, et on commence à le comprendre à Rome. Cette double et récente découverte peut changer, d'ici à quelque temps, la face de bien des choses si la politique populaire faite sur la place publique, politique de sentiment et en même temps d'intérêt, admirablement devinée par l'intérêt des masses, vient contrecarrer la politique tortueuse et louche tramée par les monarches dans leurs entrevues secrètes.

Ernest VAUQUELIN.

LA GRÈVE DE BESSEGES

Par fil spécial de la Tribune
Bessegès, 7 mars.

Les ouvriers grévistes ont eu une réunion hier, à deux heures du soir à la Plaine. Plus de deux cents personnes y assistaient. Les délégués ont rendu compte de l'entrevue qu'ils ont eue ce matin avec l'administration de la Compagnie.

La Compagnie offre de commencer lundi la paie du mois de décembre et d'avancer la paie de dix jours par mois.

Les ouvriers estiment que ces propositions ne constituent pas une garantie suffisante pour la régularité de la paie. Ils ont décidé de maintenir dans leur intégrité toutes leurs réclamations et se sont prononcés à l'unanimité pour la continuation de la grève.

L'attitude de la population est admirable. Tous sont pleins de confiance. Dans la rue du Travers seulement, les citoyens chargés de recueillir parmi les commerçants les fonds destinés à subvenir aux besoins les plus pressants, ont reçu la somme de 222 fr. 55. Le montant de la quête des six citoyens s'élève à 400 fr. environ. Ces résultats affirment une fois de plus l'esprit de solidarité qui règne entre les commerçants et les ouvriers.

Le citoyen Fournière, rédacteur du journal *la Voix du Peuple*, de Paris, est arrivé hier à 3 heures du soir à Bessegès.

LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Bruxelles et Reims ne seront pas les seules villes reliées téléphoniquement à Paris.

M. Granet, ministre des postes et télégraphes, étudie en ce moment un projet d'ensemble pour couvrir la France d'un vaste réseau téléphonique dont le point central serait la place de la Bourse.

Les premières lignes qui seront établies sont celles de Paris à Rouen et au Havre, de Paris à Orléans, et enfin de Paris à Nantes et à Brest.

Les cabines qui doivent desservir les nouvelles lignes sont déjà installées à côté de celles de Bruxelles-Reims et pourront être ouvertes au public d'ici à six semaines ou deux mois.

LA GRÈVE DE VIERZON

On lit dans *l'Intransigeant* : Une dernière tentative d'intimidation vient d'être faite par les patrons porcelainiers, pour amener les grévistes à capituler. On a envoyé au domicile de chacun d'eux une lettre ainsi conçue :

Vierzon, le 3 mars 1887.
Monsieur,
Je viens par la présente vous annoncer humblement, car à partir du 12 courant vous pouvez vous considérer comme ne faisant plus partie de la maison.

Le truc n'a pas réussi. Les grévistes sont demeurés inébranlables, et les patrons en sont pour leurs frais de timbres-poste et de comédie.

Une lettre de Marceau

Voici une lettre inédite du général Marceau, dont lecture a été donnée au banquet par lequel on célèbre, chaque année, à Chartres, l'anniversaire de la naissance du glorieux soldat :

Ce président s'est adressé à moi ; mais, n'ayant aucun pouvoir pour traiter de pareilles affaires, je vous l'envoie, à vous qui seul pouvez acquiescer aux désirs du conseil de régence.

Je ne doute pas que vous acceptiez avec empressement le moyen d'enlever à la République un ennemi, et de lui donner un allié de plus. S'il n'était pas dans vos principes de désirer, pour tous les peuples, une paix qui leur rende la calme jouissance de leurs propriétés, et si déjà vous ne saviez les maux qu'a endurés le paysan, sur lequel pèse le fléau de l'invasion, je vous ferais le tableau de ce qu'ont eu à souffrir, dans la présente guerre, tous les habitants de cette contrée, continuellement en butte aux incursions des deux armées. Ils ne soupirent que pour la paix, qui peut leur procurer un mieux. Tous les sacrifices seront faits par eux, afin de l'obtenir. Mais je ne dois point vous taire que le pays est épuisé, et que hors du blé, il leur est impossible de rien fournir.

Basez-vous là-dessus, mon cher général, pour la contribution que vous pourriez exiger de moi de la misère de ces pauvres gens, arrivés sous les yeux du public, au point de ne plus avoir rien à offrir. Je ne puis pour cela, permis de plaider un instant leur cause ; elle est celle de l'humanité : elle trouvera dans votre cœur, comme dans le mien, des sentiments favorables, une âme compatissante.

Salut et amitié !
MARCEAU.

La Presse aux Etats-Unis

Le *New-York Herald* vient d'exercer un tour de force pour permettre aux habitants de Washington de recevoir à huit heures du matin les journaux de New-York. Un train-éclair part de cette ville à deux heures du matin emportant les journaux à peine sortis des presses, et arrive à Washington à cinq heures quarante-cinq minutes, après avoir franchi deux cent dix milles.

ENCORE UN BOURBON

On annonce gravement de Columbia (Caroline du Sud) que le colonel James de Rion, mort récemment dans le petit village voisin de Winsboro, était le petit-fils légitime et seul authentique de Louis XVI.

C'est du moins, ce que le colonel Rion, un des lunaires du barreau de la Caroline du Sud, prétend, aurait déclaré à son lit de mort, à toute sa famille réunie à son chevet.

Voici, à titre de curiosité, l'histoire racontée par le moribond, qui, affirmé-t-on, avait encore l'usage de toutes ses facultés.

Le dauphin Louis XVII, qui l'on avait fait passer pour mort, aurait été envoyé secrètement au Canada, où il aurait pris le nom de Rion, serait entré dans l'armée anglaise et aurait épousé une jeune fille du nom de Hunter. De ce mariage serait né le colonel de Rion. Mais le président dauphin étant mort peu de temps après la naissance de son fils, celui-ci et sa mère furent confinés, par le ministre d'Autriche à Washington, à la charge de M. Calhoun, alors secrétaire d'Etat dans la même ville.

La qualité du père de l'enfant fut révélée à M. Calhoun et il fut convenu que le jeune de Rion n'aurait jamais en Europe, à moins que ce ne fût sous la protection des autorités autrichiennes et sur un navire de guerre autrichien. Il ne devait au plus jamais accepter de fonctions civiles aux Etats-Unis, des conditions ont été rigoureusement observées, et de Rion, le prétendu petit-fils de Louis XVI, est par conséquent le seul héritier légitime et authentique du

trône de France, devenu un des premiers avocats de la Caroline du Sud, est mort sans avoir jamais vu le pays de ses pères.

Ajoutons, en terminant, que comme preuve de la véracité de son histoire le colonel de Rion a légué à ses enfants une tabatière en or enrichie du chiffre de la famille d'Orléans en diamants.

LETTRE DE PARIS

Paris, 6 mars.
La Chambre a clos, hier, la discussion générale du projet relatif à la surtaxe sur les céréales et, probablement, lorsque cette lettre arrivera sous les yeux du public, on aura statué sur l'article 1^{er}, qui contient le principe même de la loi. Il est malheureusement à prévoir que les partisans du pain cher l'emporteront en nombre sur les adversaires de l'odieuse proposition.

Je désirerais vivement me tromper, car je considère cette loi de famine comme une mesure antisociale et antirépublicaine ; mais il suffit de jeter les yeux du haut d'une des tribunes du palais Bourbon, sur l'hémicycle où siègent nos représentants, pour se convaincre qu'une majorité est d'ores et déjà assurée à la surtaxe. La droite la réclame avec empressement ; le centre s'y résigne sans la moindre difficulté, et les opportunistes appuient très ouvertement le projet, le défendent le patronnent, non seulement à la Chambre, mais aussi dans la presse : lisez plutôt *la République française*.

L'improbable attitude du gouvernement sera aussi pour beaucoup dans le résultat que je prévois, que je redoute, et qui sera un fait accompli quand ces lignes paraîtront. Vous connaissez la déclaration inouïe faite hier par M. Goblet ; jamais, je crois, le principe de la solidarité ministérielle n'avait reçu pareil acroce. Les vieux parlementaires ont entendu avec stupefaction le président du conseil développant cette théorie, à coup sûr très nouvelle ; que sur onze ministres, dix ayant sur un projet de loi une opinion très nette, très arrêtée, et le onzième professant une opinion différente, le gouvernement ne peut émettre aucun avis sur la question et doit s'abstenir de prendre part à la discussion !

Justqu'à ce jour, lorsqu'un ministre se trouvait en désaccord avec tous ses collègues ou même avec quelques-uns d'entre eux, on ne pouvait prévoir sur celui des autres, et il résignait son portefeuille. Mais cette façon de procéder était beaucoup trop simple, et nous avons changé tout cela. Aujourd'hui, c'est la minorité qui fait la loi à la majorité ; c'est le ministre défendant qui ferme la bouche à tous ses collègues et qui, pour un peu, leur demanderait leur démission. Bon gré mal gré M. Goblet est, à cette heure, le prisonnier de M. De-

velle. Ce qui ajoute encore aux dangers de la détachable loi qu'opportunistes et réactionnaires, mais dans un tout autre accord, vont s'empressez de voter, c'est que les protectionnistes, mis en appétit par la taxe de cinq francs, ne s'en tiennent certainement pas là. La société des Agriculteurs de France ne l'a pas dissimulé : pour que le droit prohibitif produise tous les effets qu'on en attend, il faut qu'il soit porté à sept et même à huit francs.

Il est vrai que des sinistres farceurs sont montés à la tribune pour démontrer que le prix du blé n'aurait aucun rapport avec le prix du pain. La plaisanterie est forte, et les ineptes de fait, vraisemblablement, la trouveront d'un goût douteux. Voici, au surplus, quelques chiffres, dont je suis en mesure de vous attester la parfaite exactitude, et qui montrent clairement quelles seront les conséquences de la loi :

Si, comme le demandent les marquis du Pain-cher, le quintal de blé se vend 25 francs, le sac de farine se vendra 57 fr. 50 ; la prime de soutien, qui est de 16 à 22 fr. par sac, portera le prix à 73 fr. 50 au minimum et à 79 fr. au maximum ; soit une moyenne de 76 fr. 50. Comme le sac de farine donne 200 kilos de pain, ce prix de 76 fr. 50 corres-

pond au taux de 38 centimes un quart par kilo de pain. Actuellement le taux moyen, en France, est de 3 centimes. La surtaxe aura donc pour effet une hausse de plus de sept centimes sur le prix de la plus essentielle denrée d'alimentation.

Et au profit de qui ce monstrueux impôt, sur la mesure sera-t-il perçu ? Les travailleurs agricoles, les petits cultivateurs bénéficiaires du blé, du moins, des privations imposées aux ouvriers des villes ? En aucune façon ; car, on l'a dit bien souvent au cours de la discussion qui vient de prendre fin hier : si l'agriculteur français ne peut produire du blé à moins de 25 fr. le quintal, c'est à cause de la hausse démesurée des fermages. Or, non-seulement les grands propriétaires foncier n'ont pas l'intention de baisser le prix de louage du sol, mais déjà certains d'entre eux, en prévision du vote de la surtaxe ont inscrit dans leurs baux ce qui, déjà exorbitant, pourra être augmenté si la Chambre vote un relèvement des droits protecteurs. Ce ne sont donc pas les travailleurs, mais bien les possesseurs de la terre, ceux qui ne la cultivent pas, qui vont empêcher les nombreux millions prélevés par la surtaxe sur l'alimentation du pauvre.

Mais tout a été dit maintenant sur cette loi déplorable ; en la votant, les opportunistes ont obéi aux plus basses préoccupations électorales : ils ont cru se concilier par là les suffrages des paysans. Leur vil calcul sera trompé : la surtaxe ne profitera qu'aux monarchistes, presque tous grands propriétaires terriens. Elle leur profitera de deux façons : d'abord, elle remplira leur bourse ; ensuite elle leur permettra de dire aux malheureux qu'on exploite et qu'on presse : « C'est la République qui vous enlève le pain de la bouche ; c'est elle qui vide votre poche ; c'est elle qui vous affame. Vous avez voulu la République ; ne vous plaignez donc pas ! »

De sorte qu'un vote de la loi scélérate les réactionnaires trahira le double avantage : ils affaibliront les institutions républicaines et s'enrichiront du même coup. C'est tout profit !

Maurice REINAUD.

DÉPÊCHES

DE LA NUIT
Par fil spécial de « La Tribune »

AVANT LA SÉANCE

La Loi militaire
Paris, 7 h. 25.

La gauche radicale s'est réunie pour délibérer sur le projet de loi militaire.

L'unanimité le groupe a adopté l'article 17 du projet, qui supprime les dispenses légales.

Les députés ouvriers à Bessegès

Paris, 7 h. 15.
Les citoyens Camélinat, Basly, Boyer, députés, sont partis aujourd'hui pour Bessegès.

Commission du budget

Paris, 7 h. 19.
La Commission du budget a examiné l'amendement Delais sur les sucres. Elle s'est séparée sans prendre de résolution.

Election au Conseil général

Marseille, 7 mars.
Voici le résultat de l'élection au conseil général qui a eu lieu hier dans la deuxième circonscription de Marseille :

M. Brenet, radical, conservateur, a obtenu 2,023 voix ; M. Thourès, ancien procureur général de Bessegès, républicain, 2,243 voix, et M. Guichard, socialiste, 573 voix.

Il y a ballottage.

Feuilleton de LA TRIBUNE du 8 Mars 1887

29

GERMINAL

PAR

ÉMILE ZOLA

DEUXIÈME PARTIE

II

D'abord, les deux mères, sans avoir besoin d'en causer, étaient tombées d'accord pour ne pas conclure le mariage. Si la mère de Zacharie voulait toucher le plus longtemps possible les quinze années de son fils, la mère de Philomène s'emportait à l'idée d'abandonner celle de sa fille. Rien ne pressait, la seconde avait même préféré garder le petit, tant qu'il y avait eu un seul enfant ; mais, depuis que celui-ci, grandissant, mangeait du pain, et qu'un autre était venu, elle se trouvait à per e, elle possédait facilement au mariage, en femme qui n'entend pas y mettre du sien.

— Zacharie a tiré au sort, continua-t-elle, plus rien n'arrête... Voyons, à quand ?

— Remettons ça aux beaux jours, répondit la Maheude gênée. C'est on ne peut pas attendre d'être mariés, pour aller ensemble... Parole d'honneur, tiens ! j'étranglerais Catherine, si j'apprenais qu'elle ait fait la bêtise.

— La Levaque haussa les épaules.

— Laisse donc, elle y passera comme les autres.

Bouté-loup, avec la tranquillité d'un homme qui est chez lui, fouilla le buffet, cherchant le pain. Des légumes pour la soupe de Levaque, des pommes de terre et des poireaux traînaient sur un coin de la table, à moitié pelurés, repris et abandonnés dix fois, au milieu des continuels comèrages. La femme venait cependant de s'y remettre, lorsqu'elle les lâcha de nouveau, pour se planter devant la fenêtre.

— Qu'est-ce que c'est que ça ?... Tiens ! c'est M^{lle} Hennebeau avec des gens. Les voilà qui entrent chez la Pierronne.

Du coup, toutes deux retombèrent sur la Pierronne. Oh ! ça ne manquait jamais, dès que la compagnie faisait venir le corollé de des gens, on les considérait droit chez elle-là, parce que c'était propre. Sans doute qu'on ne leur racontait pas les histoires avec le maître-portion. On peut bien être

propre quand on a des amoureux qui gagnent trois mille francs, logés, chauffés, sans compter les cadeaux. Si c'était propre dessus, ce n'était guère propre dessous, et tout le temps que les visiteurs restèrent en face, elles en degoisaient.

— Les voilà qui sortent, dit enfin la Levaque. Ils font le tour... Regarde donc, ma chère, je crois qu'ils vont chez toi.

La Maheude fut prise de peur. Qui sait si Alzire avait donné un coup d'éponge à la table ? Et sa soupe, à elle aussi, qui n'était pas prête ! Elle balbutia un « au revoir », elle se sauva, filant, retenant, sans un coup d'œil de côté.

Mais tout reluisait. Alzire, très sérieuse, un torchon devant elle, s'était mise à faire la soupe, en voyant que sa mère ne revenait pas. Elle avait épluché les derniers poireaux du jardin, cueilli de l'oseille, et elle nettoyait précisément les légumes, pendant que, sur le feu, dans un grand chaudron, chauffait l'eau pour le bain des hommes, quand ils allaient rentrer. Henri et Léonore étaient sages par nature, très occupés à déchirer un vieux amanch. Le père Bonnemort fumait silencieusement sa pipe.

— Comment, Maheude souffrait, madame Hennebeau frappa.

— Vous permettez, n'est-ce pas ! ma brave femme,

Grande, blonde, un peu alourdie, dans la maturité superbe de la quarantaine, elle souriait avec un effort d'affabilité, sans laisser trop paraître la crainte de tacher sa toilette de soie bronze, drapée d'une mante de velours noir.

— Entrez, entrez, répétait-elle à ses invités. Nous ne gênons personne... Hein ? est-ce propre encore ? et cette brave femme a sept enfants ! Tous nos ménages sont comme ça... Je vous expliquais que la Compagnie leur loue la maison six francs par mois. Une grande salle au rez-de-chaussée, deux chambres au haut, une cave et un jardin.

Le monsieur décoré et la dame en manteau de fourrure, débarqués le matin du Paris, ouvraient des yeux vagues, avaient sur la face l'air étonné de ces choses brusques, qui les dépassaient.

— Et un jardin, répéta la dame. Mais on y vivrait, c'est charmant !

— Nous leur donnons du charbon plus qu'ils n'en brûlent, continua M^{lle} Hennebeau. Un médecin les visite deux fois par semaine ; et quand ils sont vieux, ils reçoivent des pensions, bien qu'on ne fasse aucune retenue sur les salaires.

— Une Thébaïde ! un vrai pays de Cocagne ! murmura le monsieur, ravi. La Maheude s'était précipitée pour offrir des chaises. Ces dames refusèrent. Déjà madame Hennebeau se lassait, heureuse un instant de se distraire à

ce rôle de montreur de bêtes, dans l'opéra de son exil, mais tout de suite repugnée par l'odeur fade de misère, malgré la propreté choisie des maisons où elle se risquait. Du reste, elle ne répétait que des bouts de phrase entendus, sans jamais s'inquiéter d'avantage de ce peuple d'ouvriers besogneux et souffrant près d'elle.

— Les beaux enfants ! murmura la dame, qui les trouvait affreux, avec leurs têtes trop grosses, embrassées de cheveux couleur de paille.

Et la Maheude du dire leur âge, on lui adressa aussi des questions sur Estelle, par politesse. Respectueusement, le père Bonnemort avait retiré sa pipe de sa bouche ; mais il n'en parlait pas moins un sujet d'inquiétude. Il naviguait par ses rapides années de fond, les jambes raidies, la carcasse démolie, la face terreuse ; et, comme un violent accès de toux le prenait, il préférait sortir pour cracher dehors, dans l'édifice que son crachat noir allait gêner le monde.

Alzire eut tout le succès. Quelle jolie petite ménagère avec son torchon ! On complimenta la mère d'avoir une petite fille si entendue pour son âge. Et personne ne parlait de la basse, des regards d'une compassion pleine de mélasse revenaient toujours vers la pauvre etre infirme.

— Maintenant, conclut madame Hennebeau, si l'un vous interroge sur nos

corons, à Paris, vous pourrez répondre... Jamais plus de huit que ce meurs patriarcales, sans honneur et bien pourtant comme vous voyez, un endroit où vous devriez venir vous refaire un peu, à cause du bon air et de la tranquillité.

— C'est merveilleux, merveilleux ! cria le monsieur, dans un élan final d'enthousiasme.

Ils sortirent de l'air enchanté dont on sort d'une baraque de phénomènes, et la Maheude qui les accompagnait, demeura sur le seuil, pendant qu'ils repartaient doucement, en causant très haut. Les rues s'étaient peuplées, ils devaient traverser des groupes de femmes, attirées par le bruit de leur visite, qu'elles colportaient de maison en maison.

Justement, devant sa porte, la Levaque avait arrêté la Pierronne, accourue en curieuse. Toutes deux s'accoutaient une surprise mauvaise. Et bien ! quoi donc, ces gens voulaient y coucher, chez les Maheu ? Ça n'était possible pas si drôle.

— Toujours sans le sou, avec ce qu'ils gagnent ! Dame ! quant on a des vices,

(A suivre)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 mars

PRÉSIDENCE DE M. FLOUQUET

La séance est ouverte à 2 heures.

Interpellation sur les affaires de Corse.

M. Cunéo d'Ornano interpelle le gouvernement sur les affaires de Corse, sur le rôle de la magistrature dans ce pays et la situation actuelle du département.

L'orateur déclare qu'il ne veut faire intervenir dans le débat que des considérations de justice et d'humanité étrangères à la politique.

Il est dit, l'avocat du département de la Corse, qui demande justice à la mère patrie.

Il cite plusieurs extraits de journaux républicains : le *Voltaire*, la *Justice*, articles qui concluent à la nécessité d'un changement radical de l'administration de la justice.

Il faut faire la lumière sur la situation en Corse et sur les maux des Casabianca. Les citoyens ne sont plus protégés par les lois.

Passant à l'examen des faits, l'orateur dénonce l'acceptement de toutes les fonctions par les créatures de la famille Casabianca.

L'affaire Léandri est la conséquence des injustices et des persécutions de cette faction.

Dans le tribunal de Bastia, trois juges sont parents des Casabianca. C'est un tribunal de famille.

A Corte le sous-préfet est également un parent des Casabianca.

A Sartène, le Président du tribunal a été, en 1881, président du Comité électoral de M. Casabianca.

A la Cour d'appel, le président Casabianca est un bonapartiste converti. Il y a aussi à cette cour des cousins du président.

Toutes ces nominations remontent au ministère de M. Martin-Feuillée, de déplorable mémoire.

L'orateur cite, à propos des juges de paix, des faits innombrables et un nombre considérable de documents à charge contre les magistrats corses. L'administration est peuplée des créatures de MM. Arène et Pezzali.

Décidément la Corse est un pays charmant.

Passant ensuite aux exactions commises, l'orateur arrive aux expropriations faites dans le Maquis. L'administration a payé 30,000 fr. 25 ares de terrain au député Astima.

Cette révélation provoque l'hilarité sur un grand nombre de bancs.

Rendez l'argent, crie-t-on de tous côtés.

Plus cher qu'un Père-Lachaise, s'écrie M. de Douville-Maillefeu.

La vérité, c'est que ce maquis est une petite forêt de Bondy.

L'orateur cite d'autres exemples aussi monstrueux.

Léandri n'est coupable que d'avoir signalé le juge de Sartène qui avait invoqué la prescription pour ne pas payer ses dettes avec un luxe de détails.

M. Arène et les autres députés de la Corse interrompent avec passion.

En résumé on peut conclure de ce discours qu'il est urgent d'apporter un remède des plus prompts à la gangrène administrative qui ronge la Corse.

Les discours du député bonapartiste n'a pas duré moins de trois heures.

M. Goblet répond selon son vœu éternel. Il aborde derrière son portefeuille ministériel les magistrats mis en cause, et couvre les fonctionnaires.

Don il faut conclure que si les ministères changent, on en assiste pas moins toujours au même spectacle.

Le président du Conseil, pour répondre aux faits apportés par le préopinant, s'engage dans une discussion de points qui rage dans le débat. Il conteste que de tout temps, la Corse a été livrée à des influences familiales. Néanmoins, il promet de remédier à certains scandales. Quant à Léandri et à ses partisans, il les poursuivra impitoyablement devant les tribunaux.

M. Arène lui succède. Mais la Chambre fatiguée quitte l'enceinte, et c'est devant les banquettes que le spirituel député de la Corse essaie de justifier l'administration de l'île.

L'orateur accuse les bonapartistes d'être la cause de tout le mal.

M. Andrieux constate que le mal est aussi grand en Corse aujourd'hui qu'il y a trois ans. Seulement, à cette époque, le gouvernement de M. Ferry trouvait tout pour le mieux.

Aujourd'hui, le ministère est plus réservé et se montre décidé à porter remède à la situation.

Il est plus que jamais nécessaire de soustraire la Corse à ses potentats, car tout n'a pas été dit dans le débat public. Ce spirituel discours a été très applaudi.

M. Ceccardi prononce, au milieu du bruit un discours que personne ne comprend.

M. Ceccardi était, autrefois, ennemi de la faction Arène.

M. Casabianca trouve que tout est pour le mieux, en Corse. Il dit que l'accusation portée contre la magistrature et l'administration de ce département émane des bonapartistes.

M. Astima prend la parole à son tour. Tous les députés corses y assisteront.

SÉNAT

Séance du dimanche 7 mars.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

Discussion sur le procès-verbal

M. de Langlé-Beaumanoir, sur le procès-verbal, reproche à M. Berthelot d'avoir accusé les paysans bretons d'ignominies.

M. Berthelot se défend de cette accusation. L'incident est clos.

Le Sénat adopte ensuite la loi sur les lettres expédies avec surtaxes, la proposition Lalanne sur les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur et le projet d'expropriation pour un chemin de fer d'intérêt local dans les Pyrénées.

Le Sénat passe à la deuxième délibération de la proposition de loi relative à la répression des fraudes commerciales sur les engrais.

Après une longue discussion entre MM. Bozorian, Chantemille, Arnaudeau et Paris, le Sénat passe à la discussion de la loi sur les aliénés.

Après un échange d'observations entre M. Belsol et M. de Gavardie, le Sénat renvoie la suite de la discussion à la prochaine séance, qui est fixée à vendredi.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

PETITES NOUVELLES MILITAIRES

Les Vélocipédistes militaires. Le ministre de la guerre a invité les commissions militaires de l'Union vélocipédique de France à lui fournir une liste des cyclistes actuellement sous les drapeaux.

L'appel des Territoriaux. Une modification importante a été décidée pour l'appel des territoriaux : en cas de mobilisation, les hommes devront se rendre à leur corps le cinquième jour au lieu du huitième jour, comme l'indiquait l'ancien ordre de route.

Les Télégraphistes militaires. D'accord avec son collègue des postes et télégraphes, le ministre de la guerre a décidé que les réservistes qui demanderaient à être affectés au service télégraphique comme auxiliaires manipulant, seront admis, à l'avenir, à subir l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude devant le directeur des postes et télégraphes de leur département.

Le résultat des épreuves sera transmis par ce fonctionnaire au directeur régional du service télégraphique militaire, qui délivrera, s'il y a lieu, le certificat prévu par l'instruction du 25 juin 1886.

Dépêches de l'Étranger

PROGRÈS DU CHOLÉRA À CATANE. Rome, 7 mars. D'après une dépêche de Catane au *Papolo romano*, il semble malheureusement certain que l'épidémie qui a éclaté dans cette ville est bien le choléra.

Du 3 mars minuit au 5 mars même heure, il y a eu 11 décès sur 16 cas.

La municipalité de Catane a donné sa démission.

Les communes de Paterno et d'Aderno veulent s'entourer d'un cordon sanitaire.

La population a protesté des menaces contre les autorités locales qui s'y opposaient.

Un bataillon a été envoyé dans ces deux localités.

SINGULIÈRE COINCIDENCE

Saint-Petersbourg, 7 mars, 9 heures. On remarque en ce moment la présence à Saint-Petersbourg du général Gourko, gouverneur de Varsovie; du général Koghanof,

de Vilna; du général Roop, d'Odessa, et du général Drentelen, de Kiev.

LA LOI ECCLÉSIASTIQUE EN ALLEMAGNE

Berlin, 7 mars, 9 heures. La commission de la Chambre des députés a terminé la discussion des quatre premiers articles de la loi ecclésiastique.

Sur l'article 5, qui concerne les ordres religieux, les membres de la commission sont engagés à ne pas divulguer les incidents de la discussion. On sait cependant que les amendements de l'évêque de Fulda, Mgr Kopp, ont été repoussés.

L'ARBITRAGE DU PAPE

Athènes, 7 mars. Le journal *Anatolia* assure que le sultan aurait offert au pape d'être l'arbitre dans la question bulgare.

Le pape aurait promis d'accepter si les puissances se mettaient d'accord sur cette proposition.

L'*Anatolia* ajoute que, dans ce cas, la Grèce ferait valoir ses droits nationaux.

PROROGATION DU PARLEMENT ITALIEN

Rome, 7 mars. La *Riforma* assure que dans la séance prochaine de la Chambre, lorsque le gouvernement aura annoncé qu'il n'a pas accepté la démission du cabinet, il sera donné lecture d'un décret prorogeant le Parlement. Peu de jours après, la Chambre serait dissoute.

Par ce procédé, on gagnerait du temps.

M. de Robilant continue à concentrer dans ses mains toutes les affaires. Cette attitude a amené la démission de plusieurs hauts fonctionnaires.

DÉMONSTRATION A INCHIKIN

Dublin, 7 mars. Une démonstration de cinq mille personnes a eu lieu hier à Inchiquin, près de Joughal, en faveur du plan de campagne. M. O'Brien a prononcé un discours.

Il n'y a pas eu de désordre.

GUERRE AUX LAPINS

Le consul général des Etats-Unis pour Victoria a récemment transmis à son gouvernement un rapport sur les ravages que font les lapins dans cette colonie. En voici des passages.

« On n'a pas l'idée des dégâts causés par ces rongeurs. Pour s'en défendre, il est des propriétaires qui ont dépensé de 15,000 à 25,000 livres. Ajoutez à ces dépenses particulières celles des comités et du gouvernement, intéressés à ne pas laisser dépeupler la terre et réduire sa production, 207,000 acres de terre, qui étaient entourés des plus belles prairies de Victoria, ont perdu presque toute valeur, 4,000 acres ont été vendus au bas prix de 10 shillings l'acre. Dans la discussion qui a eu lieu au Parlement colonial sur la loi relative aux *Pastoral Leases*, il a été nettement déclaré que les terres auxquelles s'appliquait la loi, c'est-à-dire 12 millions d'acres, étaient devenues inutilisables par suite des ravages des lapins. Là où avaient existé des fermes riches et des vergers admirables, il n'y a plus que des ruines; là où, en 1875, l'herbe avait servi à la nourriture de 700,000 moutons, il n'en s'en trouvait plus, en 1882, que le septième de ce nombre, ce qui représentait une perte de 750,000 livres au moins, sans parler de 40,000 livres de recettes en moins sur le foin et des sommes énormes dépensées pour défendre les propriétés, sommes qui, pour la part du gouvernement seulement, ont été de 30,000 livres dans les trois dernières années. Divers poisons ont été employés sans grand succès, notamment le phosphore, mêlé au bié et à l'avoine; l'arsenic, mêlé au son et à la menue paille; le bisulfite de carbone, etc. On a de plus, offert une prime de 3 pences par douzaine de peaux qui a amené la destruction, en deux ans, de 1,884,000 de ces animaux. »

L'ASSASSIN DUCRET

Voici des détails sur l'arrestation de l'assassin Ducret que nous avons annoncée avant-hier :

Georges Ducret, l'assassin de M^{me} Chauvellerie, s'est constitué prisonnier samedi soir vers 8 heures. Le chef de la sûreté ne pourra guère se féliciter de cette capture; en effet, comme on le verra plus loin, si Ducret est entre les mains de la police, c'est qu'il a pour ainsi dire forcé la porte de la prison. Il a eu toutes les peines du monde à se faire arrêter.

Vers 7 heures du soir, entrant chez M. Calmant, marchand de vins restaurateur, rue de la Pompe, 80, un jeune homme assez bien vêtu, souriant et gracieux. Il s'assit à l'un des tables voisines du comptoir et demanda à dîner; on lui servit un potage, de la viande, des légumes, du dessert. Il prit ensuite du café et du cognac et sembla vouloir se reposer un instant comme pour faciliter sa digestion.

Pendant le repas le consommateur paraissait cependant un peu inquiet; de temps en temps, il se penchait vers la porte et regardait avec attention comme s'il attendait quelqu'un. Il demanda aussi un journal que l'on retourna ensuite ouvert à la page où était conté l'enterrement de M^{me} Chauvellerie.

« Son petit festin achevé, le jeune homme appela le garçon et dit : « Je regrette vivement, mais je ne puis pas vous payer. Je n'ai pas d'argent. Faites-moi arrêter. »

Mécontent, avec raison, M. Calmant fit de vifs reproches à ce singulier consommateur. « Il fallait m'avertir d'abord, dit-il, et je ne vous aurais pas refusé de quoi manger. »

Mais comme les clients arrivaient nombreux et pressés — c'était l'heure du dîner — le patron dit à l'homme : « Allez vous faire arrêter ailleurs et laissez votre place à des clients sérieux. »

Et le jeune homme s'en alla.

C'est individu se promena pendant quelques minutes dans le voisinage; il longea la façade de la mairie du seizième arrondissement; puis, brusquement, il franchit la première grille et s'approcha d'un gardien de la paix, de planton à la porte de l'officier de paix.

« Je voudrais parler au commissaire, dit-il. »

« Il n'y a pas de commissaire ici. C'est le bureau de l'officier de paix. »

« Cela m'est égal, dit l'autre. Je viens me faire arrêter! »

« Eh bien! entrez dit l'agent, on vous recevra. »

A l'intérieur, le jeune homme répéta la même chose et ajouta : « Je suis Georges Ducret, c'est moi qui ai tué une femme, rue de Trévise. »

Cette déclaration faite de la sorte, étonna le brigadier de service. Il interrogea sommairement Ducret et acquit la certitude qu'il se trouvait bien en présence de l'assassin recherché depuis quelques jours.

L'officier de paix prévint, télégraphia à la préfecture de police et à M. Nachon, commissaire de service. Si bien que vers neuf heures, deux agents de la sûreté et un brigadier arrivaient en fiacre et repartaient bientôt emmenant le prisonnier qu'ils conduisirent au Dépôt et à la permanence de la sûreté.

Pendant qu'il attendait au poste de la mairie de Passy, Ducret causa avec les agents. Tout d'abord, il paraissait ému. Sa voix tremblait quand il demanda à être arrêté. Mais bientôt il reprit toute son assurance et raconta presque gaie ment ses tristes péripéties dans Paris à la suite de l'assassinat.

« Je voulais d'abord m'en aller en Belgique, a-t-il raconté, mais quand j'ai vu que mon signalement était répandu partout, j'ai eu peur de me faire prendre et je me suis caché dans Paris, mangeant à peine et dormant n'importe où. Voilà deux jours que je n'ai plus d'argent et je vous assure que ce n'est pas amusant. »

Pourquoi avez-vous tué M^{me} Chauvellerie, lui demanda-t-on ?

« Je ne sais, répondit l'assassin. J'avais dans ma chambre une bouteille de cognac. J'en ai bu la moitié et après, ma foi, j'étais saoul et je ne sais plus ce que j'ai fait! »

Les agents lui posèrent quelques questions auxquelles il répondit avec beaucoup de naturel et d'habileté, hésitant quand ses paroles pouvaient être compromises. Un gardien lui ayant demandé de préciser un détail.

« Oh! s'écria Ducret, je la connais celle-là! Vous ne me la ferez pas? »

Un homme marié, c'est un brigadier de gardiens de la paix qui, son service terminé, était allé, en civil, diner chez M. Calmant et qui avait pris son repas à côté de l'assassin. Ce brigadier était frienx de n'avoir pas reconnu Ducret. « Pourquoi, disait-il, dans la soirée, nous avions le signalement et je l'avais vu très attentivement. »

Georges Ducret est arrivé vers neuf heures dans les bureaux de la Sûreté, qui de l'Hôtel de la rue de la Sûreté, qui de ce service qui s'est mis à causer avec lui en attendant le juge d'instruction.

Enfin, le juge est venu, puis M. Goron, puis M. Mourin, et on a fait subir à Ducret un long et pénible interrogatoire.

L'assassin a répondu avec tranquillité. Il semble avoir établi un système de défense très complet, dont il est impossible de le faire départir.

Il était libre quand il a tué. Il s'est sauvé effrayé par la vue du cadavre, étourdiement égaré par le remords, il a préféré se livrer à la justice espérant que le jury lui tiendra compte de ce bon mouvement. A une heure du matin l'interrogatoire durait encore.

PETITE GAZETTE

Une scène amusante s'est passée l'autre jour au tribunal de commerce de Bruxelles.

Deux avocats avaient été engagés par un impresario, à raison de 7,500 fr. l'un.

Celui des deux dont le rôle consistait à sauter sur les épaules de l'autre, fatigué sans doute de cette position, lâcha pied et quitta l'impresario qui, n'ayant plus qu'un groupe désolé, voulut renvoyer le second artiste. Mais celui-ci n'entendait pas de cette oreille là, et il assigna son directeur devant le tribunal de commerce; il demandait la résiliation de l'engagement, et réclamait pour lui seul le paiement des 7,500 francs stipulés par le groupe.

Son avocat exposait l'affaire : « Mon client, disait-il en souriant, est un acrobate très distingué, et si le tribunal veut se convaincre de ses vertus, il est prêt à monter sur son savoir-faire. »

L'acrobate, un Italien peu en courtoisie de la procédure belge, crut sans doute que c'était là un moyen de preuve admis par la jurisprudence belge; il se dépeilla de sa houppe et s'avança dans le prétoire et dit : « Si mon lion le président, il permet ?... »

Et, avant qu'on ait eu le temps de l'arrêter, il exécuta avec prestesse le double saut périlleux devant le tribunal.

Le président essaya, par respect pour la majesté de la justice, de trouver une parole sévère; mais tout le monde rit; les juges, le greffier, les avocats et le public. Et « l'homme artiste » s'était déjà retiré avec une solennité satisfaisante.

Son avocat, un pauvre interloqué de ce mouvement oratoire imprévu, s'empressa de déclarer au tribunal qu'il n'était pour rien dans cette mise en scène. Et l'on mit la cause en délibéré.

MOT DE LA FIN

Quelle différence, demande Taupin, y a-t-il entre la Moutquette de Zola et la butte Montmartre ?

Madame X... — Monsieur Taupin, je ne sais... mais soyez convainable.

Taupin. — Toujours, belle dame... Eh bien! il n'y a pas de différence; la Moutquette montre son dos et la butte Montmartre s'affaisse.

ECHOS JUDICIAIRES

Vengeance aimable. Un incident assez curieux s'est produit hier soir au palais de justice de Périgueux.

Une vieille demoiselle, plébeuse enragée que les procès ont ruinée complètement, passait devant la salle des membres du barreau, où se trouvaient réunis trois avocats, deux avocats et le greffier en chef du tribunal.

Soudain une idée de vengeance germa dans le cerveau de la pauvre femme. Tirant brusquement la porte et le fermant à double tour, elle se retira sans faire aucun bruit, avec la clef dans sa poche.

Il fallut appeler un serrurier pour délivrer les prisonniers, qui s'étaient beaucoup de l'aventure.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Soies. — Les symptômes des affaires sur la place de Lyon se sont développés cette semaine, et les affaires ont eu un certain courant dans les genres, mais non sans peine. La timidité aux affaires reste encore la note dominante.

Le marché se remet peu à peu des émotions qu'il vient de traverser; nous devons constater que la confiance a été bien grande pour se retrouver, après trois mois de calme, avec des prix constatant tout au plus une faiblesse de deux à trois francs sur les soies d'Europe, et de 1 franc 50 à 2 francs sur les grèges de Chine. Seules les grèges Japon, qu'on avait poussées trop vivement, ont réagi dans des proportions plus accentuées.

A la suite de la dernière récolte, dit le *Bulletin des soies*, les fabriques de soieries, encouragées par un réveil bien marqué de la consommation, avaient enfilé rompu avec leurs habitudes de temporisation aux achats; elles y reviennent actuellement, et c'est là sans contredit la conséquence la plus regrettable des derniers événements.

Hâtons-nous cependant d'ajouter que la situation n'est plus la même que précédemment.

Pendant ces dernières années, en effet, la réserve de la fabrique aux achats était le résultat d'une longue série de campagne de baisse, motivée par un amoindrissement de consommation; aujourd'hui, au contraire, la consommation tend à s'élever, grâce aux préférences que la mode rend aux étoffes de soie pure, et les inquiétudes d'ordre politique forment le principal motif des hésitations des acheteurs; elles peuvent se dissiper assez rapidement.

En ce qui est du marché de l'étoffe, les acheteurs parisiens et anglais qui sont arrivés à Lyon, cherchent à profiter des circonstances et à peser sur les prix, aussi les affaires sont-elles difficiles. Quant aux commissions d'automne, elles paraissent devoir être plus tardives que l'année dernière par cette raison bien simple que le velours et la peluche jouissent probablement un rôle moins prépondérant; c'est là un article de production lente et qui fallait connaître de bonne heure.

L'hiver prochain marquera sans doute un pas de plus dans la voie d'un retour à la mode.

Dépêches de la Région

LOIRE

St-Etienne. — Syndicat des ouvriers boulangers. — Dimanche, une réunion privée, convoquée par le syndicat nouvellement formé des ouvriers

boulangers, a eu lieu dans une salle du café Arsac, place de la Croix, sous la présidence du citoyen Colombet, conseiller général.

L'ordre du jour portait : Question des bureaux de placement; création d'un bureau de placement sous la responsabilité et la surveillance du syndicat.

Le citoyen Colombet a, pendant près d'une heure, parlé sur les abus communs journellement dans les bureaux de placement. L'exploitation éhontée que subissaient les ouvriers boulangers a poussés à s'affranchir de la suzeraineté dans laquelle ils étaient tenus. Il ne faut pas s'arrêter en chemin. Pour détruire l'exploitation et ceux qui l'exécutent, le moyen le plus sûr est de créer un bureau de placement.

Le citoyen Nème, du Syndicat, a pris ensuite la parole et a relaté de nouveaux abus que le citoyen Colombet ignorait.

Il a terminé en proposant un vote de remerciements au citoyen Colombet.

Un homme envoyé par les placeurs a essayé de troubler la réunion. Ce n'est qu'à grand-peine que le président a empêché la réunion de lui faire un mauvais parti.

Il a dû partir sous les huées. Le secrétaire du syndicat a fait un chaleureux appel à l'union des travailleurs, sans violence pourrout d'être obtenus satisfaction.

Plusieurs patrons boulangers qui assistaient à la réunion ont été vivement impressionnés et ont applaudi aux résolutions du syndicat.

On a nommé le citoyen Granger, père, gérant du futur-bureau de placement, à l'unanimité.

Ce matin la demande d'autorisation a été déposée. Tous les exploités par le bureau de placement devraient bien suivre l'exemple des ouvriers boulangers de Saint-Etienne.

Puits Châtelus. — Rien de nouveau, sinon que le feu gagne en intensité. Une analyse a été faite au puits de la Coulat qui a démontré que la houille brûlait. C'est bien le feu à la mine. Malgré tous les avis reçus les compagnies ne prennent aucune précaution en présence de la dépression atmosphérique. Il n'y aurait rien d'étonnant que d'ici à quelques jours n'ayons à enregistrer une autre catastrophe.

Question des cours. — Le conseil municipal opportuniste de St-Etienne semble devoir être connu bientôt en haut lieu. Jusqu'ici, grâce à des influences haut placées, on avait négligé les avertissements du suffrage universel. Sur la demande réitérée des adversaires du projet de construction du lycée sur les terrains miniers de Fontainebleau, l'emprunt de la ville de St-Etienne, cet emprunt qui avait pour résultat d'augmenter les impôts déjà si lourds des contribuables de plusieurs centimes additionnels, cet emprunt est ajourné. On l'ajourne seulement jusqu'aux prochaines élections municipales. Ce sera fixé sur la valeur de financiers de la trompe de MM. Mazet, Lemaitre et Philippe Blanc.

Nécrologie. — Nous apprenons la triste nouvelle de la mort de M. Gardès, ancien commissaire central de police à St-Etienne. Nous nous associons à la douleur de sa veuve et de ses enfants.

M. Gardès a légué à St-Etienne d'excellents souvenirs pour son amitié, sa franchise et une honnêteté qu'on a coutume de rencontrer ailleurs que dans la police. « *Prévenir au lieu de sévir* », telle était sa devise. Aussi n'avons-nous jamais eu, à St-Etienne, pendant près de cinq ans qu'il a demeuré parmi nous, de ces procès infâmes, comme ceux de Lyon et de Montceaux-les-Mines. La population de St-Etienne regrettera cet homme de bien, dernière victime de la coterie opportuniste, qui l'a persécuté dans ses affections les plus chères. Il refusa d'être l'instrument des basses rancunes et des vengeances des hommes néfastes qui compromettent la République à St-Etienne; mais il eut l'honneur d'être frappé par eux.

Libre-pensée. — D' dimanche, une réunion de la libre-pensée a eu lieu rue St-Jacques. Beaucoup de monde. On a lu le procès-verbal qui a été adopté et résolu les diverses questions portées à l'ordre du jour.

Mineurs de la Loire. — La Chambre syndicale des mineurs de la Loire, place du Peuple, 16, prévient les syndi-

Feuille de LA TRIBUNE du 9 Mars 1887

CONTRASSE SARAH

PAR GEORGES OHNET

PREMIÈRE PARTIE

VI

Je veux que vous soyez admirée et aimée.

Un peu de gravité et vous serez parfaite.

Il fallait que miss O'Donnor eût bien à cœur de complaire au général, car elle devint immuablement sérieuse. La changeante créature, si séduisante par la spontanéité de ses fantaisies, s'était métamorphosée en une personne égée et sévère, sur le nez de laquelle on

était tenté de chercher les lunettes d'une quakeresse. Elle tenait la jeunesse à distance, et restait continuellement entourée d'un cercle d'hommes graves, parmi lesquels le comte, avec sa verve brillante et légère, paraissait un jeune homme. Elle semblait haïr tout ce qu'elle avait aimé. Elle ne dansait plus, ne montait plus à cheval, et s'habillait avec des robes à peine décolletées. Elle laissait échapper des paroles absolument contraires à ses idées d'autrefois. Elle disait volontiers d'un homme de cinquante ans : « C'est un homme jeune encore. » Pour quelqu'un qui l'eût moins bien connue que la fêlée Stewart, elle eût pu paraître préparer une évolution. Mais sa compagne savait bien qu'elle était incapable de calcul, et que si elle était ainsi, c'était que ses goûts du moment lui imposaient cette manière d'être.

La nouvelle de l'engagement de Sarah avec le comte de Canalheilles ne surprit personne à Rome. Depuis quelques semaines, les attentions du gentilhomme français étaient considérées comme une cour régulière. Du rang de sigisbée le comte passait à celui d'époux. Tout était conforme aux habitudes reçues. Et dans un pays où le rang, la naissance, et la fortune ont encore une valeur, nul ne s'étonna que

BOURSE DE PARIS

du 7 mars 1887

Table of stock market values for Paris, including various bonds and shares.

SPECTACLES ET CONCERTS

du Mardi 8 mars 1887

Grand-Théâtre. — Faust. Théâtre des Célestins. — Bureaux 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/2. Théâtre du Gymnase. — Représentations du professeur John's. Tous les soirs. Immenso succès. Casino des Arts, rue de la République. n° 81. — Tous les soirs, spectacle concert à 9 heures. Scala-Bouffes. — Concert-spectacle à 9 heures. Folies-Bergère. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre. Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie. Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedis, dimanches et jeudis, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre. Théâtre Guignol de la Guillotière, direction de M. Ballandras. — Brasserie Bellard, cours Gambetta, 26. — Tous les

BOURSE DE LYON

du 7 mars 1887

Table of stock market values for Lyon, including various bonds and shares.

OBLIGATIONS

Table of bond values and interest rates.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

Table of silk and wool market conditions.

BALLOTS PESÉS

Table of weighed bales and their weights.

Etudes de M. L. PRUNIER, avoué à Lyon, rue Constantine, 5, et de M. Georges DALIN, avoué à Lyon, rue Gentil, 1.

VENTE

Par folle enchère, ensuite de licitation En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon d'UNE

MAISON

Sise à Lyon, rue Garibaldi, 276 Mise à prix: 40,000 fr. Revenu brut: 2,973 fr. ADJUDICATION Au samedi 12 mars 1887, à midi Pour renseignements, s'adresser: 1° à M. L. Prunier, avoué à Lyon, rue Constantine, 5; 2° à M. Georges Dalin, avoué à Lyon, rue Gentil, 1; 3° à M. Ravier, notaire à Lyon, place des Scaues, 1; 4° à MM. Nathan Cerf et Loubaud, récepteurs d'immeubles, demeurant à Lyon, rue des Marronniers, 9, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

ME CLAUDIA

Sommambule infatigable sur maladies, événements de la vie, etc. Moyen de réussir en tout. Cartes, lignes de la main et magnétisme. — Prix modérés. Discretion. Rue Centrale, 4, au 3°. Correspondance.

Registres Auvergne

aux bourgeois de sapon, souveraine contre irritation, catarrhe, rhume, bronchite, toue, 1, 25; 1/2 boîte, 0,75 J. Auvergne, à Morestel (Isère) Par acte sous-seing privé du 26 janvier 1887, M. Courad, passage de l'Argue, 68, a cédé à une personne y dénommée son fonds de commerce. Adresser les réclamations, sous peine de forclusion, dans les dix jours, à M. Delas, rue Centrale, 10, Lyon.

AVIS AUX CAPITALISTES

A VENDRE Sur le pied de 4 0/0 de revenu UN

Très bon Domaine

De 55 hectares, dont 27 en Prés Situé près de Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire) Affirmé 4,000 fr. par an par bail authentique

ON DEMANDE A EMPRUNTER

150,000 fr. à 4 1/2 0/0 l'ari Garanties hypothécaires de 1er ordre. Placement de tout repos

Etude de M. FORE, avoué à Lyon, rue Tupin, 34

VENTE

En suite de surenchère du sixième En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon d'IMMEUBLES

Situés à St-Symphorien-d'Oron (Isère) Consistant en: Maisons d'habitation et constructions servant d'écurie et remise. ADJUDICATION Au samedi 12 mars 1887, à midi Mise à prix: 58,700 fr. Pour renseignements, s'adresser: 1° à M. Fore, Trilhat, Prunier, Robin, Bonchardy et Sestier, avoués, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

ME CLAUDIA

Sommambule infatigable sur maladies, événements de la vie, etc. Moyen de réussir en tout. Cartes, lignes de la main et magnétisme. — Prix modérés. Discretion. Rue Centrale, 4, au 3°. Correspondance.

Registres Auvergne

aux bourgeois de sapon, souveraine contre irritation, catarrhe, rhume, bronchite, toue, 1, 25; 1/2 boîte, 0,75 J. Auvergne, à Morestel (Isère) Par acte sous-seing privé du 26 janvier 1887, M. Courad, passage de l'Argue, 68, a cédé à une personne y dénommée son fonds de commerce. Adresser les réclamations, sous peine de forclusion, dans les dix jours, à M. Delas, rue Centrale, 10, Lyon.

AVIS AUX CAPITALISTES

A VENDRE Sur le pied de 4 0/0 de revenu UN

Très bon Domaine

De 55 hectares, dont 27 en Prés Situé près de Montchanin-les-Mines (Saône-et-Loire) Affirmé 4,000 fr. par an par bail authentique

ON DEMANDE A EMPRUNTER

150,000 fr. à 4 1/2 0/0 l'ari Garanties hypothécaires de 1er ordre. Placement de tout repos

AGENCE DE PUBLICITE V. FOURNIER Correspondant de l'Agence Havas 14, RUE CONFORT, 14, LYON

AFFICHAGE DANS LES Tramways de Lyon ET DE SAINT-ETIENNE PUBLICITE INTERIEURE ET SUR LES Carreaux des Voitures

Vient de paraître L'ANNUAIRE GENERAL DU COMMERCE DE LYON ET DU DEPARTEMENT DU RHONE POUR L'ANNEE 1887

IMPRIMERIE NOUVELLE Brochures, Labours, Circulaires, etc.

ON TROUVE A L'AGENCE DE PUBLICITE Victor FOURNIER BILLETTS DES LOTERIES

Plamberge au Vent! PAR E. VAUQUELIN & AYRAUD-DEGEORGE

M. de Lusignac a commandé de préparer son carrosse. — N'est-il venu personne dans l'intervalle? interrompit Domenico d'un ton en apparence indifférent.

— Vers cinq heures, mon père; un peu plus tôt peut-être. Je me remis à le suivre, et par le même chemin qu'il avait déjà pris; il me ramena à l'hôtel de Lusignac.

— En vérité, mon fils, voilà de bien pauvres renseignements! N'en avez-vous point d'autres! Il n'est rien de ce que vous m'avez dit que je ne susses déjà.

— Qu'en avez-vous retenu? — Voici, mon père, Placide répéta scrupuleusement, avec une fidélité qui faisait le plus grand honneur à sa mémoire, tout ce qu'il avait entendu de l'entretien de Gilbert et de Jehdael, c'est-à-dire le récit du rendez-vous de Lusignac avec la femme masquée.

la tension et le gonflement de la veine médiane du front, très développée chez lui; ce qui est un signe infaillible d'irascibilité et d'obstination. — Sa mère! dit le jésuite; ainsi, votre maître, M. de Lusignac était convaincu qu'il avait parlé à sa mère elle-même?